



Brochure récapitulative Modalités de prise en charge des FRE (Fauteuils Roulants Électriques)

(Arrêté du 6 février 2025)



BR7L



BR8L



**BR8L
EXPLORER**



**ERGO
07 L 2.0**



**ERGO
08 L 2.0**



**ERGO
09 L 2.0**

ErgoConcept



Table des matières

Brochure récapitulative Modalités de prise en charge des FRE (Fauteuils Roulants Électriques) Arrêté du 6 février 2025

1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	3
2. CLASSES D'USAGE DES FRE	3
3. EXIGENCES TECHNIQUES	3
4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	4
5. PARCOURS DE PRESCRIPTION ET PRISE EN CHARGE	4
1. Évaluation des besoins [3.1.4.2.1]	4
2. Préconisation [3.1.4.2.2]	4
3. Prescription définitive [3.1.4.2.3]	4
4. Délai de réponse de l'assurance maladie	4
6. CONDITIONS SPÉCIFIQUES	5
7. RENOUVELLEMENT [3.1.6]	5
8. RÔLE D'ERGOCONCEPT	5
9. SCHÉMA RÉCAPITULATIF DU PARCOURS FRE	6
10. GAMME ERGOCONCEPT AU 01/12/2026	7

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net



2/11



1. Contexte réglementaire

L'arrêté du 6 février 2025 définit les conditions de prise en charge des VPH (Véhicules pour Personnes en situation de Handicap), dont les fauteuils roulants électriques (FRE, FREP, FREV).

Ces règles concernent :

- les critères d'éligibilité,
- le parcours d'évaluation, prescription et validation,
- les conditions de renouvellement et de remboursement

2. Classes d'usage des FRE

Trois classes d'usage sont définies selon l'environnement d'utilisation :

- Classe A : compacts, manœuvrables, usage principalement intérieur.
- Classe B : usage mixte, franchissement d'obstacles limités, lumière avant, lumière arrière.
- Classe C : usage extérieur, longues distances, lumière avant, lumière arrière et clignotants.

Les FRE doivent répondre à la norme EN-12184 selon les classe A, B ou C

Caractéristiques / Catégorie	Classe A 4100008	Classe B 4100009	Classe C 4100010
Utilisation	Intérieur	Mixte	Extérieur
Autonomie Minimale	15 km	25 km	35 km
Franchissement Pente	3°	6°	10°
Franchissement Obstacle	1,5 cm	5 cm	10 cm

3. Exigences techniques

Les FRE sont soumis à de nouvelles exigences techniques, non obligatoire qui doivent être proposé gratuitement par les PSDM.

Les accessoires concernés sont les suivants :

- Protection de la main
- Protège vêtement
- Harnais de maintien
- Pantographe escamotable
- 4 Largeurs d'assise

Ces accessoires ne sont pas obligatoires et ne sont pas inclus de série dans les FRE.

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net





4. Critères d'éligibilité

Prise en charge possible pour les personnes :

- présentant une incapacité de marche partielle ou totale,
- ne pouvant pas propulser elles-mêmes un fauteuil manuel,
- disposant des capacités cognitives, physiques et perceptives nécessaires à la maîtrise du FRE.

À titre exceptionnel : possibilité de prise en charge d'un FRE avec commande pour l'accompagnant lorsque le patient ne peut assurer lui-même la conduite.

5. Parcours de prescription et prise en charge

Le remboursement est conditionné par un parcours en 3 étapes obligatoires :

1. Évaluation des besoins 3.1.4.2.1

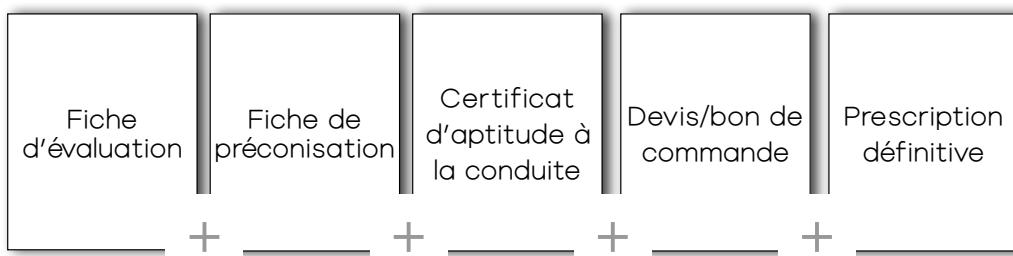
- Réalisée par une équipe pluridisciplinaire : médecin MPR ou DU appareillage + ergothérapeute ou kinésithérapeute spécialisé.
- Analyse selon 4 axes :
 1. Facteurs personnels (âge, capacités physiques/cognitives, morphologie).
 2. Pathologie.
 3. Usage & activités (quotidien, travail, loisirs, déplacements).
 4. Environnement (logement, accessibilité, terrain, transports, stockage/recharge).
- Mesures du patient obligatoires.

2. Préconisation 3.1.4.2.2

- Rédaction d'une fiche de préconisation (modèle opposable disponible sur le site du ministère).
- Détermine la catégorie du VPH, le type d'assise, commande, options nécessaires.
- Transmise au distributeur pour proposition de modèles adaptés.

3. Prescription définitive 3.1.4.2.3

- Après un essai en conditions réelles (7 jours minimum, 48h possible sur demande).
- Consultation post-évaluation pour valider l'adéquation fauteuil/besoins.
- Transmise sous forme de demande d'accord préalable (DAP) à l'Assurance Maladie avec :



4. Délai de réponse de l'assurance maladie

- Si demande d'accord préalable (DAP) sans adjonctions : délai de 14 jours pour obtenir un retour de l'assurance maladie.
- Si devis pour adjonctions supplémentaires : délai de 2 mois pour obtenir un retour de l'assurance maladie.

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net





6. Conditions spécifiques

- Essai pratique obligatoire > certificat autorisant la conduite.
- Stockage et recharge : le domicile doit permettre un stationnement et une recharge adaptés.
- Distributeur : doit fournir une fiche d'utilisation et d'entretien cosignée avec le patient

7. Renouvellement 3.1.6

- Tous les 5 ans (≥ 16 ans) ou 3 ans (< 16 ans).
- Possibilité de renouvellement anticipé en cas d'évolution rapide de la pathologie.
- Renouvellement à l'identique possible par médecin généraliste ou ergothérapeute

8. Rôle d'ErgoConcept

En tant que fabricant de FRE, ErgoConcept s'engage à :

- Fournir des solutions conformes au nouveau cadre réglementaire,
- Accompagner les professionnels de santé dans la sélection, l'essai et l'adaptation des dispositifs.
- Garantir la sécurité et la conformité des produits.

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net



5/11





9. Schéma récapitulatif du parcours FRE

● Évaluation des besoins 3.1.4.2.1

- 4 critères principaux : acteurs personnels/ La pathologie du patient/ Usage et activités / Facteurs environnementaux

Équipe pluridisciplinaire*



Fiche d'évaluation des besoins.

Prise de mesures du patient.

● + Essai d'aptitude à la conduite

Équipe pluridisciplinaire*



Certificat d'aptitude à la conduite.

● Préconisation 3.1.4.2.2

- Les préconisations se fondent sur la fiche d'évaluation des besoins. La fiche est transmise au distributeur au détail au moment du choix du fauteuil

Équipe pluridisciplinaire*



Fiche détaillée : catégorie du VPH + les caractéristiques du FRE + détail des options nécessaires + mesures du patient.

Distributeur



Proposition de modèles en adéquation avec la fiche détaillée.

● + Essai en conditions réelles

- 7 jours à compter de la livraison du fauteuil pré-choisi par le patient lors de l'essai préalable. Peut être réduit mais doit cependant être d'au moins 48 heures dans les conditions réelles d'utilisation.

En cas d'essai non concluant, une nouvelle préconisation médicale est établie, précise les modifications à effectuer.

● Prescription définitive 3.1.4.2.3

Équipe pluridisciplinaire*

- Envoi des pièces justificatives à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie



● Demande d'Accord Préalable (DAP)

Distributeur

* L'équipe pluridisciplinaire est constituée au minimum d'un médecin spécialiste compétent en médecine physique et en réadaptation (MPR) ou d'un médecin titulaire d'un DU Appareillage, et d'un ergothérapeute ou d'un kinésithérapeute ayant une pratique dans le domaine des VPH.

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net





10. Gamme ERGOCONCEPT au 01/12/2026

Modèles disponibles aux nouvelles modalités de remboursement

Modèle	Catégorie	Code	LPP
ERGO 07L 2.0	Classe A	4100008	3 161,21 €
ERGO 07L 2.0 Companion	Classe A	4100008 453001	4 661,21 €
ERGO 08L 2.0	Classe B	4100009	3 882,08 €
ERGO 08L 2.0 Companion	Classe B	4100009 453001	5 382,08 €
ERGO 09L 2.0	Classe A	4100008	3 161,21 €
ERGO 09L 2.0 Companion	Classe A	4100008 453001	4 661,21 €

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net





Modèle	Catégorie	Code	LPP
 BR7L <small>visuel non contractuel BR7L équipé du pack prestige</small>	Classe B	4100009	3 882,08 €
 BR7L Compa9non <small>visuel non contractuel BR7L équipé du pack prestige</small>	Classe B	4100009 453001	5 382,08 €
 BR7L 	Classe B	4100009	3 882,08 €
 BR7L Compa9non 	Classe B	4100009 453001	5 382,08 €

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net





Modèle	Catégorie	Code	LPP
BR8L	Classe B	4100009	3 882,08€
BR8L Companion	Classe B	4100009 453001	5 382,08 €
BR8L Prestige coloris au choix	Classe B	4100009	3 882,08€
BR8L Companion Prestige coloris au choix	Classe B	4100009 453001	5 382,08 €

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net



9/11



Modèle	Catégorie	Code	LPP
	 Classe C	4100010	4 852,60 €
	 Classe C	4100010 453001	6 352,60 €
	 Classe C	4100010	4 852,60 €
	 Classe C	4100010 453001	6 352,60 €

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net





Modèle	LLP
 ERGO ATLAS 40	Sur devis ou MDPH
 ERGO ATLAS 40 ISOFIX	Sur devis ou MDPH
 ERGO ATLAS 60	Sur devis ou MDPH

Voir tous les produits ErgoConcept sur www.ergoconcept.net



11/11